



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Un demandeur d'emploi peut-il bénéficier d'un bilan de compétences ?

Vérfifié le 08 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui. Pendant sa période de chômage, un demandeur d'emploi, indemnisé ou non, peut demander à son conseiller Pôle emploi à bénéficier d'un bilan de compétences (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087>).

Pour en savoir plus

- [Évaluation des compétences et des capacités professionnelles](https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-evaluation-des-competences-et-des-capacites-professionnelles-eccp-@/article.jspz?id=60639)  (<https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-evaluation-des-competences-et-des-capacites-professionnelles-eccp-@/article.jspz?id=60639>)
Pôle emploi